

RCS : MEAUX
Code greffe : 7701

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de MEAUX atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2017 B 00232
Numéro SIREN : 825 227 812
Nom ou dénomination : AB ECOCONSTRUCT

Ce dépôt a été enregistré le 29/11/2022 sous le numéro de dépôt 13342

AB ECOCONSTRUCT
Société par action simplifiée unipersonnelle
Au capital de 500 euros
Siège social : 1 rue des Cottages 77 700 Magny-Le-Hongre
825 227 812 RCS Meaux

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 30 JUIN 2022

L'an deux mille vingt-deux
Le trente juin,
A dix heures,

L'associé unique de la société **AB ECOCONSTRUCT**, société par action simplifiée unipersonnelle au capital de **500** euros, s'est réuni en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège social.

Il est établi une feuille de présence signée par l'associé présent en entrant en séance.

Sont présents :

M BERRICHI Abdelwahab, propriétaire de 500 parts sociales

Seul associé de la Société et représentant en tant que telle la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par M BERRICHI Abdelwahab, président.

Le président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Reconstitution des capitaux propres
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- la feuille de présence,
- l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2021,
- le rapport de gestion établi par la gérance et le procès verbal d'approbation des comptes 2021,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires sont tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

Puis, le président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, la présidente met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

Suite à l'approbation des comptes annuels clos au 31 décembre 2021 suite à l'assemblée générale annuelle du 30 juin 2022, l'assemblée constate qu'en raison de l'affectation de ce résultat, les capitaux propres de la Société se trouvent reconstitués à hauteur de la moitié au moins du capital social et qu'il convient de faire procéder à une inscription modificative au registre du commerce et des sociétés relative à la régularisation de la situation de la Société.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le président.

Le président

